Pour répondre à la fuite des personnels, le gouvernement décide d’interroger sous forme de questionnaire, les professionnels sur leur santé !



En décembre, le gouvernement la restitue la feuille de route suite aux recommandations concernant l’enquête sur la santé des agents. Si nos directions, nos employeurs (public/privé), les ordres professionnels ont été partie prenante de cette aventure…, les syndicats représentatifs des personnels n’ont jamais eu droit au chapitre !

Environ 50 000 personnes y compris des libéraux ont participé. Suite aux réponses, un “Rapport sur la santé des professionnels de santé et d’action sociale” a été établi, les résultats sont semblables à ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années, à savoir :

**84%** des sondés déclarent travailler plus de 35 heures par semaine

Une fois le constat élaboré, les attentes des professionnels portent sur

**3 grandes thématiques :**

* L’organisation du travail
* le temps personnel
* la revalorisation de leur profession.

**55 %** des répondants déclarent avoir connu un ou plusieurs épisodes d’épuisement professionnel

**42 %** des contributeurs indiquent ne pas pouvoir avoir recours à la médecine du travail,

**77 %** des répondants estiment qu’ils ne dorment pas suffisamment, un chiffre qui s’élève à 81 % pour ceux ayant des horaires atypiques.

**60 %** des professionnels déclarent souffrir de douleurs chroniques régulières.

**49 %** des participants à l’étude (hors libéraux) rapportent travailler selon des horaires non-conventionnels (exemple des 12h)

**Pour bien travailler**, la CGT revendique :

**Une retraite à 60 ans**

pour tou·te·s, avec la reconnaissance de la pénibilité pour l’ensemble des personnels dans le public et dans le privé permettant de partir dès 55 ans sans décote

**Une augmentation de salaire**

 qui permette de vivre dignement, avec un salaire minimum à **2 275 euros** bruts correspond à 15 euros de l’heure pour le SMIC

**Des structures, des services, des lits et des équipements**

à la hauteur des besoins de la population et du matériel de protections adaptés aux diverses situations de travail.

**Réduction du temps de travail**

à 32h par semaine de jour et 30h de nuit.

**Augmentation des effectifs**

via des créations d’emplois de personnels qualifiés correspondant à la diminution du travail

**Des sanctions**

 pénales plus significatives et moins théoriques pour les employeurs qui ne respectent pas les mesures de prévention,

**Participation active des travailleurs** dans les prises de décisions de l’organisation du travail réel, Le retour des CHSCT et davantage de moyens pour leurs

représentants, à la hauteur des enjeux

-**Des services de santé au travail** permettant le suivi, l’accompagnement et le retour au travail dans les meilleures conditions possibles

**POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE SANTÉ ET ACTION SOCIALE Toutes et tous mobilisées le**

**16 novembre prochain**